

Brevet professionnel AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



CONTINUE

PAYSAGE

BP AP

Nature : formation diplômante

Niveau : 4

Durée : 9 mois (1285 heures) - de juin à mars*

**Durée et entrée dans la formation modulables en fonction du positionnement du candidat*

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de ce diplôme intervient sur des espaces paysagers de tailles et de fonctions variées (jardins d'agrément, aménagements urbains, espaces récréatifs et sportifs...) pour lesquels il organise et réalise les opérations techniques de création, d'aménagement et d'entretien.

Il utilise et assure la maintenance de premier niveau des matériels et engins nécessaires aux différents travaux, dans le respect de la sécurité des personnes et de l'environnement. Il doit rendre compte du déroulement du chantier et de la qualité de son travail.

S'agissant de la gestion d'une équipe, son degré d'autonomie varie selon la taille et l'organisation de l'entreprise. Il doit néanmoins avoir des capacités d'adaptation, un sens de l'initiative et une certaine polyvalence technique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- ✓ Avoir plus de 18 ans
- ✓ Être demandeur d'emploi ou salarié en reconversion professionnelle
- ✓ Être titulaire au minimum d'un diplôme de niveau 3 (CAP, BEP...)
- ✓ Justifier d'au moins 12 mois d'activité professionnelle
- ✓ Satisfaire à un entretien et/ou à des tests de positionnement

CONTENU DE LA FORMATION

Unités capitalisables

- ✓ UC1 : Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager
- ✓ UC2 : Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement
- ✓ UC3 : Réaliser des travaux d'entretien des végétaux
- ✓ UC4 : Réaliser des travaux de mise en place de végétaux
- ✓ UC5 : Mettre en place des infrastructures
- ✓ UC6 : Adaptation aux enjeux professionnels particuliers

RYTHME DE LA FORMATION

Centre de formation	25 semaines (865 heures) 2 semaines de congés payés
Milieu professionnel	12 semaines en milieu professionnel (420 heures)

Plus d'infos sur le calendrier de l'alternance en contactant le centre de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le diplôme est délivré par le ministère chargé de l'agriculture après réussite du contrôle continu des 6 unités capitalisables (UC). Le candidat dispose d'un délai de 5 ans pour valider l'ensemble des unités.

Chaque UC peut être acquise de manière indépendante et donner lieu à la délivrance d'une attestation de compétences par le centre de formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- ✓ Arboretum
- ✓ Ateliers (espaces verts, agroéquipement, soudure...)
- ✓ Centre de documentation et d'information
- ✓ Centre de ressources
- ✓ Salles informatiques
- ✓ Mises en situation professionnelle, chantiers extérieurs, sorties pédagogiques
- ✓ Interventions de professionnels

LES + DE LA FORMATION



- ✓ Équipe de formateurs expérimentés et à l'écoute
- ✓ Initiation à la conduite d'engins et possibilité de passage du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES)
- ✓ Préparation du certificat individuel de produits phytopharmaceutiques
- ✓ Préparation et passage du certificat de sauveteur secouriste du travail (SST)
- ✓ Séances de prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)



INFORMATION & INSCRIPTION

Responsable de la formation

Hervé COUCHOT

Mél : herve.couchot@educagri.fr

ACCESSIBILITÉ DE LA FORMATION

Référente santé, vie sociale et handicap

Marine CADDEO

Mél : marine.caddeo@educagri.fr

Formez-vous aux métiers
du vivant !



CHIFFRES CLÉS*



Réussite aux examens

88 %

Insertion professionnelle à 6 mois

100 %

Satisfaction des apprenants



COÛT DE LA FORMATION

Accédez aux Conditions Générales de Vente et aux tarifs sur notre site internet.

FINANCEMENT & RÉMUNÉRATION

Selon la situation du stagiaire : CPF, OPCO, FAF, PRF, fonds personnels, France Travail

Pour les demandeurs d'emploi, les frais pédagogiques sont intégralement pris en charge par la Région Grand Est.

Plus d'infos sur le coût ainsi que les possibilités de financement et de rémunération en contactant le centre de formation.

TYPES D'EMPLOI ACCESSIBLES

- Ouvrier paysagiste
- Jardinier paysagiste
- Technicien paysagiste
- Chef d'équipe paysagiste

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité dans des entreprises privées de travaux paysagers ou des structures publiques (services techniques des collectivités territoriales), dans les secteurs de la création et/ou de l'entretien.

POURSUITES DE FORMATION

Le BP AP a pour premier objectif l'insertion professionnelle mais il est possible, selon le profil du candidat, de continuer à se former en préparant un brevet de technicien supérieur (BTS) ou un certificat de spécialisation (CS).

Poursuites de formations proposées à Courcelles-Chaussy :

- BTSA Aménagements Paysagers ●●
- CS Arboriste Élagueur ●●
- CS Constructions Paysagères ●●

Voies de formation : ● scolaire ● apprentissage ● continue

RNCP 34214 (enregistré au JO/BO le 03/03/2017)
Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la
Souveraineté alimentaire

Mis à jour le 08 avril 2024



*Données 2023 (plus de détails sur <https://campus-courcelles.fr/campus-courcelles-chaussy/engagements/sources-et-methodes-de-calcul>)